



# CONTRAT DE SAILLIE IZ PERFECT DU KRYSTAL

SAISON : 2022

**Vendeur :**

ECURIES DES LAYS  
St Hubert  
85230 SAINT GERVAIS  
0661682903 / 0615848073  
[ecuriesdeslays@hotmail.com](mailto:ecuriesdeslays@hotmail.com)

**Acheteur :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal Ville : .....  
Tel : .....  
Mail : .....  
Nom de la jument : .....  
N°SIRE : .....

**Conditions de vente**

L'Acheteur achète au Vendeur une saillie de Iz perfect du Krystal aux conditions suivantes :

- En IAF :**  
**Réservation** (Frais Techniques) : 125 Euros TTC encaissable à la réservation  
Les frais de mise en place sont offerts.  
**Solde** : 200 Euros TTC encaissable à poulain vivant à 48h.  
(  125 Euros TTC encaissable à poulain vivant à 48h si je fais partie de l'offre spéciale « Lays jeunes étalons » du catalogue).  
  
Les frais de pension sont de :  
 5 euros TTC/jours Ponette taille A et B       8 euros TTC/jours Ponette non suitée       10 euros TTC/jours Ponette suitée  
 10 euros TTC/jours Jument non suitée       12 euros TTC/jours Jument suitée  
  
Les Ecuries des Lays se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident ou de mortalité.  
Le suivi gynécologique sur place est assuré et facturé par la clinique Animéa (tarif sur demande).
- En IART :**  
**Réservation** (Frais Techniques) : 150 Euros TTC + 50 euros par envoi encaissable à la réservation. Les envois supplémentaires seront facturés en suppléments.  
**Solde** : 200 Euros TTC encaissable à poulain vivant à 48h.  
(  125 Euros TTC encaissable à poulain vivant à 48h si je fais partie de l'offre spéciale « Lays jeunes étalons » du catalogue).  
  
- Nom Centre mise en place : .....  
- Adresse Livraison de semence / Centre de mise en place : .....  
- Nom du vétérinaire ou de l'inséminateur : .....  
- Adresse du vétérinaire ou de l'inséminateur : .....

**La réservation ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des règlements :**

- Paiement par chèque (réservation et solde) à l'ordre de : Ecuries des Lays.
- Paiement en virement pour la réservation et chèque pour le solde à l'ordre des Ecuries des Lays.
- Paiement sur le site internet.

Fait à ..... le ..... en deux exemplaires

L'Acheteur, (Porter à la main la mention « Lu et Approuvé »)

Le Vendeur,

85 SAINT-GERVAIS